



Attestation de capacité

TOUT COMPRENDRE DES EXIGENCES

Pour tous les opérateurs qui **manipulent des fluides frigorigènes à effet de serre fluorés** soumis à la réglementation F-Gas :

- achat,
- détention,
- manipulation,
- récupération.

4 catégories d'attestation de capacité

- ▶ **Catégorie I** : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur,
- ▶ **Catégorie II** : Maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur,
- ▶ **Catégorie III** : Récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène,
- ▶ **Catégorie IV** : Contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.

Quelles obligations ?

Pour obtenir une attestation de capacité,
un opérateur doit justifier des éléments suivants :

- une attestation d'aptitude pour chaque salarié qui manipule des fluides frigorigènes ou **un des titres professionnels reconnus comme équivalent** (cf notice descriptive des exigences).
- un outillage conforme avec la quantité d'outils adaptée au nombre d'intervenants
- la traçabilité des fluides et des interventions
- le traitement des plaintes éventuelles.

Déclarer chaque intervenant
et justifier d'une attestation d'aptitude pour chacun d'eux
(ou d'une équivalence)

Chaque intervenant manipulant des fluides frigorigènes à effet de serre fluorés doit être déclaré via l'interface Datafluides.fr mise à disposition des clients de QUALICLIMAFROID.

Dans le cas d'un départ ou de l'arrivée d'un intervenant, mettre à jour la partie intervenant dans Datafluides.fr puis notifier à votre chargé de clientèle QUALICLIMAFROID par mail ce changement.

1 intervenant = 1 attestation d'aptitude ou équivalent

Selon la catégorie retenue, **l'outillage exigé diffère...**

	Station de charge et de récup. NF EN 35-421	Bouteilles de récupération	Détecteur de fuites NF EN 14624	Raccords flexibles avec obturateurs	Manomètres	Thermomètre électronique	Balance erreur max < 5%	Matériel de marquage
CATEGORIE I	•	•	•	•	•	•	•	•
CATEGORIE II	•	•	•	•	•	•	•	•
CATEGORIE III	•	•			•		•	
CATEGORIE IV			•		•	•		

Se référer à la Notice descriptive des exigences éditée par QUALICLIMAFROID.

ATTENTION : vérifiez que votre outillage est conforme aux normes en vigueur.

Chaque outillage détenu doit être justifié.

Ci-dessous 3 exemples de justificatif (par ordre de préférence)

- Facture d'achat de moins d'un an,
- Contrat de maintenance et de vérification
- Rapport de vérification daté de moins d'un an



Retrouvez un exemple
de matériel de marquage
sur www.qualiclimafroid.com

Chaque année, il faut **justifier le contrôle de l'outillage** sur Datafluides.fr avec un des documents suivants :

- Constat de vérification et de maintenance effectué et délivré par un prestataire externe
- Fiche de vie de l'outillage mentionnant les points de vérification et la procédure de vérification.

Lorsque le contrôle est réalisé en interne : justifier de la preuve de la détention des équipements nécessaires au contrôle.



Retrouvez des exemples
de fiche de vie
sur www.qualiclimafroid.com

Décrire et transmettre **sa procédure de traçabilité** des fluides frigorigènes sur Datafluides.fr

Et **déclarer son bilan fluides** :

- Entre le 1^{er} et le 31/01 de chaque année
- Avec les quantités manipulées par fluide
- Sur www.datafluides.fr



Plus d'infos dans le tuto
« Déclarer son bilan »

Justifier la mise en place d'une procédure de gestion des plaintes et faire état des plaintes.

Même si aucune plainte n'a été enregistrée, l'opérateur doit le préciser.



Retrouvez un exemple
de tableau des plaintes
enregistrées
sur www.qualiclimafroid.com



Toutes les informations utiles sur
www.qualiclimafroid.com

